

REPUBLIQUE FRANÇAISE

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

\*\*\*\*\*

RÉGIE ASSAINISSEMENT

NORD CARAÏBES

RéNoC-Assainissement

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU : 21 JANVIER 2017

MEMBRES EN EXERCICE : 12

MEMBRES PRESENTS : 9

DATE DE LA CONVOCATION : 18 JANVIER 2017

DÉLIBÉRATION N° CA-ASS-2017-02

**OBJET : Décision budgétaire**

affichée le

L'an deux mille dix-sept, vingt et un janvier à dix heures, le Conseil d'Administration de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement, légalement convoqué le dix-huit janvier deux mille dix-sept, s'est réuni à Labrousse Gosier sous la présidence de Monsieur Rénalt SIOUMANDAN ;

	Présent	Absent	Représenté
M.AGLAS Dunières	X		
M. BERNARD Jean-Luc	X		
M <sup>me</sup> CARDOVILLE Prisca	X		
M. CHATEAUBON Jean-Claude	X		
M. CORNEILLE Denis	X		
M. CUIRASSIER Jocelyn		X	
M.DAVILA Jacques	X		
M. HILL Joseph	X		
M <sup>me</sup> OBERTAN Pamela		Excusée	
M. REINETTE Pierre	X		
M. SIOUMANDAN Rénalt	X		
M <sup>me</sup> TRABON-SINAPAH Line			X

RENDUE EXECUTOIRE,  
LE

Le secrétaire de séance nommé est Monsieur CORNEILLE Denis

Le Président

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n°CS 2016-09/042 du SIAEAG portant approbation de la création de la régie « Assainissement » pour la gestion, l'exploitation et les investissements du service public de l'assainissement sur le territoire du Nord Grande-Terre, approuvant les statuts de RéNoC-Assainissement ;

**Vu** la délibération n°CA-ASS-2017-01, en date du 21 janvier 2017, portant approbation de l'urgence ;

COURRIER ARRIVÉ LE:

23 JAN. 2017

S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

Vu les statuts de la régie RéNoC-Assainissement ;

**CONSIDERANT** que la mise en place de la Régie Assainissement Nord Caraïbes implique d'ouvrir les crédits nécessaires à leur fonctionnement dès le début de l'année ;

**CONSIDERANT** que la présente délibération budgétaire vise à inscrire seulement les crédits nécessaires en attendant le vote du Budget Primitif qui interviendra dans les meilleurs délais ;

**CONSIDERANT** que les crédits dont il s'agit sont ceux qui permettront d'effectuer la paye des personnels ainsi que la prise en charge de charges à caractère général indispensable ;

**CONSIDERANT** que les produits indiqués dans cette délibération proviennent de la vente d'eau aux abonnés ;

**CONSIDERANT** qu'à ce stade seule la section d'exploitation est mouvementée ;

Le Conseil d'Administration OUI l'exposé du Président, après en avoir après en avoir délibéré et voté à l'unanimité des membres présents

### DECIDE

**ARTICLE 1: D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au fonctionnement de la Régie Assainissement Nord Caraïbes, RéNoC-Assainissement comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION-CHAPITRES					
	Dépenses			Recettes	
CHAP				CHAP	
Art				Art	
<b>012</b>	<b>Charges de Personnel</b>			<b>70</b>	<b>Ventes produits fabriqués</b>
<b>6411</b>	Salaires appointements	250 000,00		<b>70611</b>	Redevances d'assainissement collectif
<b>6414</b>	Indemnités et avantages divers	30 000,00		7062	Redevances d'assainissement non collectif
<b>6451</b>	Côtisations a l'URSSAFF	40 000,00			
<b>6453</b>	Côtisations aux caisses de retraites	40 000,00			
<b>6474</b>	Versements aux autres œuvres sociales	10 000,00			
<b>6475</b>	Medecine,Pharmacie	10 000,00			
<b>648</b>	Autres charges de personnel	5 000,00			
	<b>TOTAL</b>	<b>385 000,00</b>		<b>TOTAL</b>	<b>385 000,00</b>

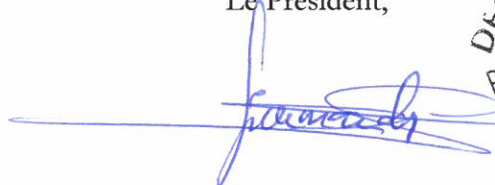
COURRIER ARRIVÉ LE:  
23 JAN. 2017  
S/PREFECTURE DE POINTE-À-PITRE

**ARTICLE 2:** Le Directeur Général de RéNoC-Assainissement et le comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.  
Au registre sont les signatures.*

Fait à Gosier, le 21 janvier 2017

Le Président,



Rénalt SIOUMANDAN

DEPARTEMENT  
Régie Assainissement  
Nord Caraïbes  
RéNoC-Assainissement  
GUADELOUPE

